

Communiqué de presse

Un partenariat stratégique entre la Chambre des Métiers et l'OAI pour mieux relever les défis du futur

Résolution commune Chambre des Métiers – OAI Design First Build Smart, Sustainable, Inclusive and Regional

En date du 13 décembre 2017, la Chambre des Métiers (CdM) et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) ont signé une résolution commune en vue de renforcer leur collaboration.

Un environnement en profonde mutation

Cette initiative s'analyse sur la toile de fond d'un monde caractérisé par des mutations profondes : la globalisation qui donne lieu à une intensification de la concurrence, une pénurie de personnel qualifié qui met en exergue l'importance croissante de la formation continue, un déficit de logements abordables en raison d'une offre qui peine à suivre la demande, la digitalisation qui n'épargne pas le secteur de la construction au sens large et la mise en œuvre progressive du concept de construction durable répondant notamment aux impératifs de l'économie circulaire.

La résolution commune est motivée par le fait que l'Artisanat et le secteur des Concepteurs, en tant qu'alliés « naturels » puisqu'intégrés dans la même chaîne de valeur de la construction, tenteront de trouver une réponse conjointe aux défis mentionnés ci-avant sans préjudice des rôles respectifs dans le processus de la construction à savoir le contrôle indépendant par les concepteurs dans l'intérêt du maître d'ouvrage, des utilisateurs et de l'intérêt général.

Ainsi, les deux organisations se sont fixé comme objectifs une concertation régulière sur les priorités politiques, des sujets d'actualité et les défis stratégiques, la mise en œuvre d'initiatives communes et d'une communication conjointe, l'optimisation de la collaboration au niveau de la formation, la recherche de synergies dans le développement des activités transfrontalières et enfin la promotion de l'innovation et de la recherche, notamment en ce qui concerne la digitalisation et l'économie circulaire.

La résolution commune CdM – OAI prévoit différents axes de collaboration

Loin de constituer une simple déclaration d'intention, la résolution prévoit concrètement les vecteurs de coopération suivants :

- Dialogue institutionnalisé entre l'OAI et la CdM, notamment au niveau de:
 - ◆ la politique du logement, de la mobilité et de l'aménagement du territoire, afin de trouver des solutions appropriées à ces défis

-
- ◆ la politique de simplification des procédures d'autorisation en vue de réduire les délais de celles-ci
 - ◆ la construction durable et intelligente pour améliorer le confort, le bien-être, de même que l'empreinte environnementale
 - Mise en œuvre d'initiatives communes et communication conjointe
 - Optimisation de la collaboration au niveau des formations, cours, conférences
 - Recherche de synergies sur le plan des activités transfrontalières
 - Promotion de l'innovation et de la recherche, de même que le développement de nouveaux concepts de travail collaboratif comme par exemple les méthodes de travail collaboratives liées au «Building Information Modeling» (BIM).
-

Luxembourg, le 13 décembre 2017

Communiqué par la Chambre des Métiers et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

Chambre des Métiers

Bénédicte PUCCIO
Chargée de Communication & Marketing
2 Circuit de la Foire Internationale
B.P. 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 317
Fax: +352 42 67 87
E-mail: benedicte.puccio@cdm.lu

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

6, bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG
Tél. : +352 42 24 06
E-mail : oai@oai.lu
Web : www.oai.lu